

LA PROTECTION SOCIALE EN EUROPE

70 ans

0,4 %

du PIB en moyenne est consacré aux prestations des enfants dans le monde.

VS.

2,2 %

du PIB en moyenne pour les pays d'Europe occidentale.

28 % des travailleurs dans le monde peuvent accéder à des prestations en cas de chômage, et d'incapacité.

VS.

80 %

pour les travailleurs européens.

3,3 %

du PIB consacré aux retraites et prestations liées à l'âge dans le monde.

VS.

11,1 %

du PIB en Europe.

52 %

de la population ayant une couverture santé dans le monde.

VS.

99,7 %

de la population en Europe.

Source : Rapport sur la protection sociale dans le monde, 2014-2015

L'Europe et la protection sociale, un continent de référence

À l'échelle du monde, l'Union européenne (UE) constitue sans conteste une référence en matière de systèmes de protection sociale.

La protection sociale en Europe, entre compétences nationales et projet commun

La Protection sociale en Europe relève avant tout de la compétence des États membres. Chaque État a la charge de mener sa politique sociale, que ce soit au niveau de son fonctionnement ou de son financement.

Même s'il n'existe pas de politique sociale spécifique de l'Union européenne, car relevant avant tout de la compétence de chaque État, elle est progressivement devenue une composante importante du projet européen, notamment par le principe de la libre circulation des travailleurs lors de la constitution du marché unique.

Les actions de l'Union européenne (UE) en matière de Protection sociale

- La libre circulation des travailleurs et la coordination des régimes de Sécurité sociale : tout ressortissant de l'UE a le droit de travailler, sans discrimination, dans un autre pays membre et d'y être assuré.
- L'égalité des hommes et des femmes : en matière d'égalité de traitement au travail, de rémunération et de Sécurité sociale.
- Le droit du travail : protection des droits individuels, collectifs, et garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.
- La lutte contre les discriminations.
- Une politique coordonnée en matière sanitaire et sociale.

Grâce à la carte européenne d'assurance maladie, vos dépenses de santé sont prises en charge lors d'un voyage au sein de l'UE.

« Grâce à la carte européenne d'assurance maladie, vos dépenses de santé sont prises en charge lors d'un voyage au sein de l'Union. »

70 ans
Sécurité sociale
La Vie en Plus